

20 jan 2017 -15:29

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2017

Agréation de deux institutions pour l'exonération fiscale des prix attribués à des savants ou artistes

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes.

Les projets tendent à compléter la liste des institutions agréées pour l'exonération fiscale des prix et subsides, par les institutions suivantes :

- l'ASBL "Les Amis des Instituts Pasteur" pour les bourses de recherche financées à partir du 1er janvier 2014 (outre le prix "Jules Bordet" déjà agréé)
- la Fondation Désiré Jaumain (Sciences, Art, Culture en Wallonie) pour les prix et subsides payés ou attribués à partir du 1er janvier 2016

Les projets seront soumis à la signature du Roi.

Projets d'arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>